



Présence

Internationale

Rue Lt. Freddy Wampach 23
1200 Bruxelles
Email: info@pbi-belgium.org
https://pbi-belgium.org/
BNP Fortis: BE07 0011 0164 5366

BELGIQUE-BELGIE
P. P.
4020 LIEGE
P 001436



N° 147

Ed. resp. : M. Vasic, Rue Lt. Freddy Wampach 23, 1200 Bruxelles - Bureau de dépôt : Liège - Envoi non prioritaire à tarif réduit
Abonnement : 7 euros - Cotisation de sympathisant : 15 euros - Cotisation de membre effectif : 20 euros

Editorial

Si on voulait suivre les grands faits de l'actualité, on devrait à nouveau parler de la guerre en Ukraine, qui dure depuis deux ans maintenant, ou de la guerre à Gaza, qui se double désormais d'une crise humanitaire. Nous préférons revenir sur un fait presque passé inaperçu mais porteur d'espoir : le procès de décembre dernier, devant la cour d'assises du Brabant flamand, des commanditaires de l'assassinat des trois missionnaires scheutistes morts au Guatemala au début des années 1980. Les cinq accusés, d'anciens dignitaires du régime guatémaltèque, aujourd'hui très âgés, étaient absents, mais un jugement de culpabilité a été rendu à leur encontre. Le jury les a reconnus coupables de crimes contre l'humanité et estimés responsables d'assassinats, d'enlèvements forcés et de la torture des missionnaires, ainsi que d'appartenance à un groupe qui avait développé un appareil de mise à mort.

Certes, le procès arrive bien tard, plus de quarante ans après les faits, mais il a le mérite d'avoir eu lieu. Il a permis de rendre justice aux victimes belges et d'établir clairement que les cas de violations graves des droits humains doivent être jugés, même si les crimes ont été commis il y a plusieurs décennies et quel que soit le lieu où siège le tribunal. Rappelons qu'ici, le procès s'est tenu en vertu de la loi de compétence universelle qui retient la juridiction des cours d'assises belges pour les crimes graves de droit international humanitaire (crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide) pour autant qu'il y ait un critère de rattachement avec la Belgique. En l'occurrence, les victimes étaient belges.

Dans l'article rédigé en néerlandais que nous vous donnons à lire sur le sujet à la fin du présent numéro, vous trouverez plus de détails sur toute l'affaire. Par ailleurs, outre le site de l'organisation Guatebelga auquel nous nous référons, nous recommandons, en particulier pour les lecteurs qui ne maîtrisent pas le néerlandais, l'article d'opinion paru sur le site www.justiceinfo.net et disponible en français et en anglais. Il permet de mieux saisir les enjeux d'une telle procédure.

Il y a peu de chance pour que l'éventuelle menace d'un procès pour crimes de guerre ou crimes contre l'humanité empêche des leaders belliqueux de sombrer dans la folie meurtrière, mais un procès comme celui qui vient de se dérouler à Louvain constitue un espoir pour celles et ceux d'entre nous qui aspirent à plus de justice et de paix. Pour les victimes d'abominations ou leurs proches, il peut être aussi une source éventuelle de consolation.

Au sommaire

Guatemala

Levée des poursuites pénales contre Carlos Choc
Page 2

Colombie

Retour de la communauté Wounaan sur ses terres après deux ans de déplacement
Page 3

Comment la Colombie tente de se sevrer de la cocaïne
Page 4

In de beweging

Het vonnis van het Hof van Assisen in Leuven is een lichtpunt voor alle slachtoffers van repressie in Guatemala
Pagina 6



PEACE BRIGADES INTERNATIONAL est une organisation internationale impartiale et indépendante de tout gouvernement, toute tendance politique ou croyance religieuse. PEACE BRIGADES INTERNATIONAL organise une présence internationale dans les zones de conflit armé à la demande d'associations locales menacées afin de sauvegarder l'espace nécessaire à l'action de la population civile en faveur d'un dialogue et d'une résolution non violente des conflits. PEACE BRIGADES INTERNATIONAL est une organisation officiellement reconnue par les Nations Unies.

Guatemala

Levée des poursuites pénales contre Carlos Choc

Fin janvier 2024, un tribunal a statué en faveur du journaliste maya Q'eqchi' et défenseur des droits humains Carlos Choc ainsi que de trois pêcheurs, mettant ainsi fin aux poursuites pénales. Bien que la procédure ait pris du temps, cette décision du tribunal guatémaltèque dans l'affaire de la mine de nickel de Solway représente un espoir de changement.



Le journaliste Carlos Choc

Déjà sept années de criminalisation

En 2017, le journaliste et défenseur des droits humains Carlos Choc a filmé les manifestations de pêcheurs autochtones protestant contre la pollution environnementale générée par la mine de nickel Fénix. Sur l'un de ses enregistrements, on peut voir un pêcheur tué par la police. Cette dernière a nié les faits. Par la suite, Carlos Choc a fait l'objet de multiples intimidations téléphoniques, et, en août 2017, il a été inculpé de plusieurs délits non étayés par des preuves solides. Malgré cela, les accusations et les actes d'intimidation ont persisté jusqu'à il y a peu. Une nouvelle procédure judiciaire a même été engagée contre lui en 2022.

Lettres des rapporteurs spéciaux de l'ONU réclamant transparence et explications

Fin 2023, dans trois lettres officielles adressées notamment au gouvernement guatémaltèque, les Rapporteurs spéciaux de l'ONU ont exprimé leur vive préoccupation quant à la persistance de la criminalisation du journaliste et quant à la brutalité des forces de l'ordre lors des manifestations. Ils exigeaient notamment des éclaircissements sur la base juridique des accusations de "détention illégale" et "d'incitation à commettre un crime" portées contre M. Carlos Ernesto Choc Chub.

Levée des poursuites pénales

Le 31 janvier 2024, un tribunal a statué en faveur du journaliste maya Q'eqchi' et défenseur des droits humains Carlos Choc ainsi que de trois pêcheurs, met-

tant ainsi fin aux poursuites pénales. Cette décision du tribunal guatémaltèque dans l'affaire de la mine de nickel de Solway représente un espoir de changement, bien que la longueur de la procédure souligne toujours la menace pesant sur les journalistes et la liberté d'expression au Guatemala. Le président Arévalo, qui vient de prendre ses fonctions et s'est explicitement prononcé en faveur de la liberté de la presse et d'expression, pourrait jouer un rôle essentiel dans le renforcement de la démocratie dans le pays.

La criminalisation entrave la liberté de la presse

Le journalisme local est crucial pour la liberté d'expression. Le cas de Carlos Choc démontre comment des journalistes et des défenseurs des droits humains sont délibérément accusés afin de les réduire au silence. Souvent, les procédures judiciaires s'éternisent et nécessitent beaucoup de temps et d'argent de la part des accusés. Pour Santiago Bastos, fondateur du journal local *Prensa Comunitaria*, il est clair qu'il s'agit d'une tentative visant à «priver les personnes concernées de leurs droits politiques et de les empêcher d'agir librement».

Un espoir pour le journalisme local ?

La fausse accusation a eu de grandes répercussions sur la vie de Carlos Choc - temps, argent et dommages à sa réputation - pour lesquelles il ne recevra aucune compensation. Il a pourtant persévéré dans la défense de ses droits et de la liberté de la presse au Guatemala. Le verdict établit un précédent pour tous les autres journalistes confrontés quotidiennement à une répression de leur liberté d'expression, leur offrant l'espoir de pouvoir exercer leur métier sans crainte de représailles de l'État.

Certains interprètent également ce jugement comme le signe d'un changement de cap, amorcé par l'arrivée au pouvoir du président Bernardo Arévalo. «La liberté d'expression est un pilier de toute démocratie», a-t-il déclaré lors d'une rencontre avec l'Association interaméricaine de la presse, assurant que «sous notre gouvernement, personne ne sera poursuivi pour ses opinions». Il reste à voir ce qu'il pourra concrétiser dans un pays gangrené par la corruption et où de nombreux autres journalistes attendent des procès équitables.

Article élaboré à partir de divers textes de PBI-Suisse



Colombie

Retour de la communauté Wounaan sur ses terres après deux ans de déplacement

Après deux ans de déplacement, la communauté Wounaan a eu la joie de passer les fêtes de fin d'année sur ses terres, dans la zone de Santa Rosa de Guayacán. Les volontaires de PBI qui ont accompagné ce retour racontent les conditions dans lesquelles ce dernier s'est déroulé.

Nous gravissons les dernières marches avant d'atteindre le point de rencontre à Dagua, nos sacs à dos remplis de matériel pour quelques jours et nos cœurs pleins d'espoir. Aujourd'hui, c'est le retour officiel de la communauté Wounaan Nonam dans sa zone de Santa Rosa de Guayacán, dans le Bajo Calima, Valle del Cauca. Nous découvrons une foule sur la place devant l'église, toutes les familles attendent les derniers préparatifs, avec la présence de la police et de plusieurs autres institutions. En compagnie de la Commission Justice et Paix (JyP), accompagnée de PBI, qui a soutenu la communauté avec le Haut Commissariat à la Paix (OACP) dans leur processus de retour, nous saluons le gouverneur de la communauté et accrochons rapidement nos drapeaux aux camions déjà chargés et prêts à partir.



Départ des camions bien chargés

Quelques minutes plus tard, les camions démarrent au milieu des cris de joie de la communauté. En route pour le port de Calima, où les bateaux seront chargés.

Au coucher du soleil, le dernier bateau arrive enfin à la zone sous les acclamations de toute la communauté, qui installe déjà son campement pour la nuit. Cette année, enfin, toute la communauté pourra célébrer les festivités de la Saint-Sylvestre chez elle.

Depuis leur dernier déplacement en 2021, la communauté Wounaan n'a jamais cessé d'essayer de retourner sur son territoire. Après ce départ forcé dû aux menaces et aux opérations anti-insurrectionnelles des AGC (groupes armés d'extrême droite) contre l'ELN (guérilla), ils sont restés six mois à Buenaventura, dans des conditions de surpopulation, d'insalubrité et d'insécurité, jusqu'à ce que le diocèse de Cali leur trouve une place à Dagua. Ils y ont vécu jusqu'en décembre 2023.

Il convient de rappeler que le plan de retour de la communauté est le résultat de certains éléments : en décembre 2022, lors de la première table de négociation entre le gouvernement national et l'ELN, un axe humanitaire a été convenu pour créer "des abris libres d'acteurs armés où la population peut être sauvegardée [...] et pour garantir le retour des personnes déplacées" à partir de janvier 2023 et avec une priorité pour le Bajo Calima (Valle del Cauca) et le Medio San Juan (Chocó)". Conformément à cet accord partiel, la politique de paix totale du gouvernement colombien cherche à reprendre les points de l'Accord final de 2016 qui accordent "une attention particulière aux droits fondamentaux [...] des groupes sociaux vulnérables tels que les peuples indigènes, et [...] des personnes déplacées pour des raisons liées au conflit". Dans ce contexte, l'OACP, dont le mandat est de conseiller, diriger, coordonner et participer à la formulation et au développement de la politique de paix, donne la priorité au retour de cette communauté avant la fin de l'année, en espérant que ce cas permettra le retour d'autres communautés indigènes et noires de Calima, Bajo Calima et San Juan.

Cependant, tout au long de ce processus, la route a été longue et continue d'être parsemée d'embûches. Selon le décret-loi 4635 de 2011, et conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, l'État a la responsabilité de garantir "les conditions du retour des communautés sur leurs territoires [...] dans des conditions de sécurité, de volontariat et de dignité". La volonté de construire la paix au milieu d'un conflit armé qui n'a pas encore pris fin se heurte à la complexité de répondre à ces critères dans un contexte instable. Si la volonté de la communauté s'est exprimée par une détermination ferme, la sécurité du territoire reste fragile car il s'agit d'une zone de transit pour les groupes armés et parce que les habitations de la zone ne sont pas dans des conditions dignes.

Ainsi, face au manque d'assistance institutionnelle pour la communauté, la Commission JyP soutient la communauté en déposant une action en justice qui aboutit à une décision du juge de restitution des terres le 13 février 2023, dans laquelle la Communauté Wounaan Nonam est reconnue comme victime du conflit armé interne, et ordre est donné de suivre et de mettre en œuvre des plans correspondant au travail de chaque institution. Plus précisément, l'Agence nationale des



A m é r i q u e s



Installation du campement pour la nuit

terres (ANT), l'Unité des victimes (UARIV), la Direction de la consultation préalable du ministère de l'Intérieur, l'Unité de protection nationale (UNP), ainsi que le bureau du procureur général, le bureau du médiateur de Buenaventura, l'Unité de restitution des terres (UAEGRTD) et l'Aide sociale à la famille (ICBF) doivent atteindre leurs objectifs en quelques mois afin de renforcer les mesures conservatoires émises par la Commission interaméricaine des droits humains à l'égard de la communauté le 3 juin 2011. Selon ce même arrêté de 2023, les forces publiques compétentes dans la zone, entre autres la Brigade d'infanterie de marine n°2 et le Bataillon fluvial n°24, devront assurer la sécurité et la

surveillance, en accord avec les autorités de la Communauté Wounaan. Enfin, les ministères de l'environnement et du développement durable, de la santé, du logement et de l'éducation devront se coordonner avec la communauté pour assurer son développement durable.

Cependant, lors d'une inspection sur place de la zone le 4 juillet 2023, le même juge chargé de la restitution des terres a observé qu'aucune des institutions impliquées n'avait respecté les engagements ordonnés. En fait, le plan de retour collectif des familles a été conçu par les familles elles-mêmes, sans autre aide que le soutien de JyP. Tout cela dans un territoire où l'institutionnalité est observée presque exclusivement à travers la présence des forces de sécurité. Bien que plusieurs des institutions civiles mentionnées dans l'arrêt aient suscité une forte attention médiatique autour de l'événement, les familles déclarent qu'elles attendent toujours que l'État remplisse ses obligations à cet égard. Leur sécurité alimentaire n'est pas encore assurée et il leur manque sept mois de nourriture avant de pouvoir récolter les fruits de leurs cultures et plantations.

En 2023, la communauté Wounaan a pu célébrer les fêtes de fin d'année sur ses terres, avec toute la joie et l'espoir de pouvoir revenir définitivement sur son territoire. Avec les inquiétudes quant à la situation critique dans laquelle ils se trouvent toujours, nous espérons que ce succès continuera à se concrétiser tout au long de cette année avec tout le soutien nécessaire de l'Etat. JyP continuera à observer les progrès et à rendre visibles les besoins des familles pour leur vie et leur sécurité, avec l'accompagnement international de PBI.

Article traduit extrait du site de PBI-Colombie

Les projets de PBI recrutent régulièrement des volontaires

PBI maintient principalement des équipes d'observateurs internationaux en Amérique latine : au Guatemala, au Mexique, au Honduras et en Colombie. Si vous désirez vous engager dans l'une de ces équipes ou avoir des informations en vue d'un engagement éventuel, prenez contact avec l'un de ces projets ou, mieux encore, avec l'antenne belge de PBI, par exemple via notre adresse électronique : info@pbi-belgium.org

Colombie

Comment la Colombie tente de se sevrer de la cocaïne

Le gouvernement essaie de bannir le narcotrafic avec une politique plus souple, sur le long terme. Mais l'ambitieux plan de "paix totale" entre l'État colombien et l'ensemble des groupes armés du pays suscite le doute. L'article ci-dessous est repris au journal La Libre Belgique du lundi 18 décembre 2023.

En Colombie comme dans d'autres pays des Andes, en particulier le Pérou, l'Équateur et la Bolivie, la coca est une plante faisant partie intégrante de la culture ancestrale de certaines communautés indigènes et, plus largement, rurales. Bénéficiant d'une valeur symbolique et sacrée, utilisée pour couper la faim et soigner le mal d'altitude, la coca en tant que telle n'a aucun ef-

fet nocif. De fait, un arrêt de la Cour Constitutionnelle colombienne reconnaît la coca comme patrimoine intangible de ces populations, en stipulant que "la feuille de coca est un élément fondamental du point de vue culturel, religieux, médicinal et alimentaire pour les communautés indigènes [...] et est protégée par le droit à l'identité culturelle et à l'autonomie des dites commu-



A m é r i q u e s

nautés [...]. ” La Cour distingue clairement les usages légitimes et licites de la plante et ceux, illégaux, qui transforment la coca pour produire le chlorhydrate de cocaïne, une puissante drogue psychotrope.

Production croissante

Depuis des décennies, cet usage illicite de la plante andine place la Colombie au cœur du narcotrafic mondial et entretient un cycle de violence sans fin. Les groupes armés sévissant dans le pays, au cœur d'un conflit armé vieux de soixante ans, exploitent cet "or blanc" pour financer leurs activités. La Colombie est le premier producteur de coca au monde et a même battu son propre record en 2022, avec 230 000 hectares cultivés et une production potentielle de 1738 tonnes de cocaïne, des chiffres en augmentation respectivement de 13 % et 24 % par rapport à l'année précédente.

Depuis les années 1990, l'État colombien avait misé sur une politique répressive, en lien étroit avec les États-Unis, porte d'entrée de 90 % de la cocaïne colombienne. Conclu entre les deux pays en 2000, le Plan Colombie visait à éradiquer la production de coca en s'appuyant sur l'armée et en usant de méthodes controversées, telles que la fumigation. Entre 2001 et 2016, le gouvernement américain a financé cette "guerre contre la drogue" à hauteur de 10 milliards de dollars, pour des résultats peu probants. Non seulement la production de coca a en fin de compte augmenté sur la période, mais les conséquences sociales et écologiques se sont révélées néfastes : l'épandage massif de glyphosate sur les champs de coca a ainsi entraîné des destructions environnementales et une hausse des maladies chez les habitants des zones concernées.

Paupérisation accrue de la population

Les plus touchés par cette politique n'ont pas été les principaux producteurs de cocaïne mais bien les communautés paysannes, tributaires de la coca pour leur survie économique. On estime qu'environ 115 000 familles vivent de la coca en Colombie, et la criminalisation dont elles ont fait l'objet n'a fait que creuser les disparités socio-économiques dans un des pays déjà les plus inégalitaires du continent. L'économiste et philosophe colombien Salomon Kalmanovitz a écrit, dans une tribune en 2015, au sujet du Plan Colombie : *"La guerre contre la drogue ne peut être menée comme une sainte croisade, sans se soucier du sort des paysans et en les traitant comme des ennemis. C'est une guerre qui doit être menée avec intelligence, en isolant les narcotrafiquants de la population, en affaiblissant leur logistique et leur économie et en leur infligeant des pertes insurmontables."*

L'accession au pouvoir du premier président de gauche de l'histoire du pays, Gustavo Petro, en juin 2022, marque un changement de paradigme. Dans son premier discours à la tribune de l'ONU en septembre 2022, il a déclaré : *"Je vous demande, depuis mon Amérique latine blessée, de mettre fin à cette guerre irrationnelle contre la drogue. Réduire la consommation de drogue ne requiert pas une guerre, mais nécessite que nous construisions tous une société meilleure."*



La Colombie est le premier producteur de coca au monde

Changement de paradigme... à confirmer

Tournant le dos à l'approche punitive, un plan présenté en octobre 2023 ambitionne la transition d'une économie illicite, dont dépendent les communautés rurales, vers une "économie licite, à travers un processus de reconversion productive", et ce "de manière progressive et durable". Cette stratégie répond à une volonté au plus haut niveau de l'État de combattre les causes du narcotrafic et de la violence, en promettant entre autres plus de justice sociale, une redistribution des terres agricoles, la protection de l'environnement. L'élaboration d'un ambitieux plan de "paix totale" entre l'État colombien et l'ensemble des groupes armés du pays s'inscrit également dans ce cadre.

Reste désormais à savoir si cette nouvelle politique colombienne de lutte contre la drogue sera plus efficace que la précédente. Intitulé "Semer la vie pour bannir le narcotrafic", le plan gouvernemental n'a pour objectif une éradication complète des cultures illicites de coca d'ici à la fin du mandat de Gustavo Petro, en 2026. Pensé sur le long terme, il vise l'horizon 2033, ne se fixant donc pas des objectifs inatteignables. Mais, en cas d'alternance à l'issue de la prochaine élection présidentielle, la probabilité d'un détricotage immédiat du programme par la droite – très critique face à ces mesures – est élevée.

Anthelme Vidaud



Het vonnis van het Hof van Assisen in Leuven is een lichtpunt voor alle slachtoffers van repressie in Guatemala

Historisch assisenproces tegen verantwoordelijken voor misdaden tegen de mensheid op Belgische missionarissen in Guatemala – Burgerlijke partijen tevreden met levenslange opsluiting en onmiddellijke aanhouding van vijf beschuldigen. Samenvatting van het persbericht van de vzw Guatebelga (www.guatebelga.be).

Op 14 december kwam de jury in Leuven tot een eindoordeel in het historisch assisenproces over de moord en de ontvoering van vier Belgische missionarissen in Guatemala in de jaren '80. De Scheutisten Walter Voordeckers, Ward Capiou, Paul Schildermans en Serge Berten werden in 1980 - 1982 het slachtoffer van de hevige repressie in Guatemala, en respectievelijk vermoord en ontvoerd.



De drie vermoorde scheutisten Walter Voordeckers, Serge Berten en Ward Capiou

Tijdens de 36 jaren burgeroorlog vielen in totaal 200.000 doden, en blijven 45.000 personen vermist.

De pogingen van de familieleden van de Belgische slachtoffers om in Guatemala gerechtelijke onderzoeken te doen starten bleven zonder resultaat. Daarom kozen ze voor een procedure in België, waar in de jaren '90 het principe van de 'universele jurisdictie' voor internationale misdrijven in de wetgeving was opgenomen. Op basis daarvan dienden de familieleden in 2001 een klacht met burgerlijke partijstelling in bij de onderzoeksrechter te Brussel. Het gerechtelijk onderzoek duurde 21 jaar, tot de zaak in 2022 tenslotte werd doorverwezen naar het Assisenhof van Vlaams-Brabant.

In de akte van beschuldiging richtte de Procureur zich tegen vijf kopstukken uit het politieke en militaire apparaat van Guatemala in de jaren tachtig, die als intellectuele daders van de misdaden tegen de mensheid konden worden beschouwd. Geen van hen was fysiek aanwezig of vertegenwoordigd, en het proces vond plaats in hun afwezigheid, conform de Belgische wetgeving. Het Assisenhof veroordeelde allen tot levenslange opsluiting en beval hun onmiddellijke aanhouding.

Vermits een beschuldiging van gedwongen verdwijning deze van moord technisch uitsluit, en vermits het lichaam van Serge Berten nooit gevonden is, werd de beschuldiging van moord op Serge uiteindelijk niet weerhouden door het Assisenhof en volgde technisch een vrijspraak op dit punt voor de vijf beschuldigen.

Het arrest situeert de misdaden tegen de mensheid door de vijf veroordeelden expliciet binnen het kader van "een veralgemeende of stelselmatige aanval op de burgerbevolking" die in die periode het hele land teisterde.

Opmerkelijk is ook dat het Hof de kwalificatie van de "gemeenschappelijke criminele onderneming" weerhield, zoals door het Openbaar Ministerie gevorderd. Hiermee geeft het aan dat de veroordeelden uitvoering gaven aan "een gemeenschappelijk plan om weder-

rechtelijk de politieke controle over Guatemala te verkrijgen en/of te behouden door, onder meer, het laten plegen door eenheden van het leger, door eenheden van de nationale politie en/of door paramilitaire organisaties, van misdaden tegen de mensheid ten aanzien van personen die als tegenstanders van het regime werden beschouwd". Het gaat om een primeur in het Belgisch recht.

De eerste twee veroordeelden zijn momenteel voortvluchtig, de andere drie vertoeven in de gevangenis of onder militair toezicht in Guatemala. De kans dat ze aan België worden uitgeleverd is klein.

Toch reageren de burgerlijke partijen opgelucht én tevreden op de uitspraak van de assisenjury:

- Carlos Colson (Walter Voordeckers was zijn oom) zei: "Naast de extra informatie en de veroordeling, ben ik vooral onder de indruk van de motivatie van de rechtbank die het lijden van de andere slachtoffers, de Guatemalteken, die niet beschermd worden door onze wet, ook in de verf heeft gezet en het regime onvoorwaardelijk heeft veroordeeld.";
- Johan Capiou, broer van Ward, liet het volgende optekenen: "We zijn opgelucht en onze gedachten gaan uit naar de vele moedige mannen en vrouwen die hun leven hebben gegeven voor een rechtvaardig Guatemala.";
- De broers van Serge Berten: "Er is bijna op de hele lijn een veroordeling geweest. Voor Serge wel enkel over het ontnemen van zijn vrijheid, niet voor de moord. Dat is omdat er nooit een lichaam is gevonden en men de moord niet kan bewijzen."

De vzw Guatebelga werd in 2002 opgericht als steunvereniging voor de familieleden in hun zoektocht naar waarheid en gerechtigheid. Ze organiseert ook activiteiten die de solidariteit tussen Guatemala en België vormgeven, zoals de tweejaarlijkse uitreiking van de Quetzalprijs voor Mensenrechten en Democratie in Guatemala. De vereniging drukt eveneens haar tevredenheid uit met het arrest van de assisenjury. Het vormt het eindpunt van de lange zoektocht voor de misdaden tegen de mensheid begaan tegen de vier Belgische slachtoffers, en tegen de bevolking van Guatemala. Bovendien is ze van oordeel dat de wereldwijde strijd tegen de straffeloosheid voor ernstige schendingen van de mensenrechten hiermee een belangrijk Belgisch hoofdstuk heeft gekregen.

Artikel op basis van het persbericht van de vzw Guatebelga

